

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/04/11
N° 02

DATE DE CONVOCATION :

7 AVRIL 2023

DATE D’AFFICHAGE :

7 AVRIL 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

L’an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Martine MALASSIGNÉ, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Jennifer DIOT donne procuration à Francis BELLUAU
Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON
Karine NÉEL donne procuration à Anne-Marie GARNIER
Laëtitia ROSI

Secrétaire : Alain GALLET

OBJET : Attribution des subventions communales aux associations.

Vu l’avis favorable de la commission des finances qui s’est réunie le 14 mars 2023 et après concertation avec les associations locales,

Il est proposé au Conseil Municipal d’attribuer les subventions suivantes pour l’année 2023 :

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE
Marolles fête son comice	3 060 €
Comité de jumelage	750 €
Sporting Club Marollais	10 000 €
Histoire et Patrimoine du Pays Saosnois	204 €
Fondation du Patrimoine	160 €
Amicale du personnel et résidents de la maison de retraite	500 €
ADMR	400 €
Amicale des sapeurs-pompiers	1 000 €
Groupement de défense ennemis des cultures	220,13 €
Le jardinier sarthois	71 €
Association pour Adultes et Jeunes Handicapés – Sarthe Mayenne – section Nord Sarthe	102 €
Radio Alpes Mancelles	102 €
Association des conciliateurs de justice	612 €
La Patriote de Bonnétable / FSGT	1 000 €
Loisirs et Sports du Pays Marollais	306 €
Association spectacle Autrement (Festival du Cirque)	4 000 €
Association des parents d'élèves de l'école publique	500 €
Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame	114 €
Retraite Sportive en Pays Marollais	750 €

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE
Mouvement vie libre	204 €
Œuvre des pupilles école publique	26 €
Les Dauphins Marollais	300 €
TOTAL	24 381,13 €

Madame Anaïs BOUCHER, M. Philippe GAGNOT et M. Christophe GOUSSÉ, en tant que présidents d'associations, se retirent de la salle et ne participent pas au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés l'attribution des subventions énoncées aux différentes associations locales pour l'année 2023.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le onze avril deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,